

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 Avril 2021

Présents Mme Mrs. : Régine REMILLON – Esther VACHOUX – Marie BAUD – Maryse MICHALAK – Ludovic TROTTEY – Frédérick AESCHLIMANN -Sandrine REY – Sylvia DUSONCHET – Laurent FORT – Alexandra DUPANLOUP – Mickael TISSOT – Etienne MERLIER – Cinthya MIQUET-SAGE

Absent Excusé : Jacky DURET - Absente : Marylène DAIGUEMORTE

Public : 0

- 1- Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2021, les élus l'approuvent à l'unanimité.  
Sur proposition de Madame le Maire, **Le conseil municipal après avoir délibéré approuve :**
- 2- Que le montant des honoraires de contrôle du « volet Eaux Pluviales des demandes d'autorisation d'urbanisme » facturé à la commune par la Ste NICOT soit refacturé en totalité au propriétaire ou au pétitionnaire de toutes demandes d'autorisation d'urbanisme selon l'engagement qu'il aura signé acceptant les dispositions relatives au contrôle.
- 3- La demande de subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2021 pour l'acquisition d'une étrave et d'une saleuse (recette «attendue» : 6 300 €)
- 4- La demande de subvention au titre des amendes de polices pour l'acquisition de 2 figurines de signalisation à installer aux abords des écoles (recette «attendue» : 413€).
- 5- La création d'un poste : Emploi saisonnier au service technique du 01 Juin au 30 Septembre 2021 (5 jeunes Arbusigniens seront présents tour à tour sur cette période).
- 6- Suite à la requête de Mr et Mme Vachoux Daniel concernant la régularisation de l'emprise foncière de la «Route de Chez Le Cordier» ; au vu du plan de délimitation l'empiètement de cette route sur la propriété des requérants est d'une superficie de 638 m<sup>2</sup>. Mme Le Maire propose d'acquérir cette superficie à 1€/m<sup>2</sup> avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire. (vote : 12 pour et 1 contre).
- 7- A la demande de Mr et Mme Vachoux Daniel, Mme Le Maire propose à l'assemblée de vendre environ 27m<sup>2</sup> de l'ex. parcelle n°913 section B afin qu'ils puissent sécuriser l'accès à leur domicile : Prix 70€/m<sup>2</sup> + frais de géomètre et de notaire. (vote : 12 pour et 1 contre).
- 8- Décisions concernant des dossiers en cours :  
Mme Le Maire rappelle que le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la construction du groupe scolaire a été attribué à la Sarl AMOME. Considérant la nécessité pour le bon suivi du chantier, leur mission assistance en phase « réalisation » et assistance en phase « réception/mise en service/décomptes et soldes » pour 2021/2022 lui a été notifiée pour un montant de 31 500€ H.T.  
Considérant la nécessité de commander au cabinet de Maîtrise d'œuvre, Guyard-Bregman Architectes, une étude complémentaire concernant la mission d'accompagnement du dossier d'appel à projet de « Fond Chaleur » auprès de l'ADEME pour un montant de 4 134 € HT
- 9- Le conseil municipal prend note des factures et accepte les devis suivants :

Location mini-pelle (5 jours) : 676.50 € H.T. (Ets Chavanel) – Prestations de service : 987.50 € (Mr. Trottet L.).

Devis : Réfection du Chemin rural du Péryl : 10 000 € HT. (Ent. Maulet) – Motopompe : 320 € HT (Ets Vaudaux) – 4 protections « plexiglas » pour urnes et listes d'émargements : 390 € HT (Sedi équipement). Contrat entretien chaudière fioul et ramonage Eglise : 302.11 € HT (Multi Dep).

10-Divers : Incivilité sur la commune : Fenêtre cassée au chalet des bornes par des jets de pierres, vol de liquide hydraulique et d'huile suivi d'un incendie. Tags parvis de l'église, devant la mairie, sur transformateur électrique, dépôt divers objets... Biodiversité vers le chalet des Bornes, mélanges fleuris de 33 espèces de fleurs qui vont êtreensemencés sur 500m<sup>2</sup> (coût environ 155 €). Fêtes des mères le 21/05/2021 à 11h - préau de l'école.

Affiché en exécution du code général des Collectivités Territoriales Art. L2121-25 ET Code des Communes Art. R121-9.

Sandrine REY  
Secrétaire de séance

Régine REMILLON  
Maire,